

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5182402 Fax: (251-11) 5182400
Website: www.au.int**

IE18995 – 11/15/15

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE
SUR LE TRANSPORT, LES INFRASTRUCTURES
INTERCONTINENTALES ET INTERRÉGIONALES,
L'ÉNERGIE ET LE TOURISME
13 - 17 MARS 2017
LOMÉ (TOGO)**

**PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'UA RELATIF AU CADRE
RÈGLEMENTAIRE CONTINENTAL HARMONISÉ DU SECTEUR
DE L'ÉNERGIE EN AFRIQUE : LE CAS DU SECTEUR
DE L'ÉLECTRICITÉ**

PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'UA RELATIF AU CADRE RÉGLEMENTAIRE CONTINENTAL HARMONISÉ DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE EN AFRIQUE : LE CAS DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

1. Introduction

Le secteur de l'énergie en Afrique est confronté à des défis colossaux, dont notamment la faiblesse des capacités de production et de l'efficacité, les coûts élevés, l'instabilité et l'imprévisibilité de l'approvisionnement en énergie, et les faibles taux d'accès. Ces défis affectent le développement socio-économique du continent. Avec la demande de plus en plus croissante d'énergies modernes, il faudrait nécessairement aborder les problèmes relatifs aux politiques, à l'investissement, aux marchés et aux obstacles au développement du secteur de l'énergie en Afrique. Le développement des infrastructures et du marché énergétiques, au plan régional, constitue l'une des stratégies clés pour combler les lacunes et surmonter les obstacles.

Il y a de nombreuses initiatives régionales, continentales et mondiales en Afrique, visant à surmonter ces obstacles dans le secteur de l'énergie et à accélérer l'accès aux services énergétiques modernes et durables sur le continent, notamment le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), l'Initiative Énergie durable pour tous (SE4All), le Couloir africain de l'énergie propre pour les pools énergétiques d'Afrique orientale et australe, et le Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE). La réussite permanente et progressive de ces initiatives régionales et continentales indique que les infrastructures régionales et transfrontalières constitueront une composante majeure du futur système énergétique africain.

Le développement d'infrastructures régionales durables et la promotion de l'intégration régionale et du commerce intra-africain requièrent l'élaboration de cadres réglementaires continentaux efficaces, globaux, et harmonisés, qui permettront d'améliorer la coopération régionale et la coordination des activités des parties prenantes, notamment les États membres et aussi les institutions régionales.

Dans le secteur de l'énergie, un cadre réglementaire harmonisé aux niveaux continental et régional facilitera la création d'un marché africain de l'énergie, améliorera la participation du secteur privé au secteur de l'énergie et mobilisera les énormes ressources financières et techniques nécessaires pour donner l'accès aux énergies modernes à tous les Africains, tel qu'indiqué dans l'Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine (CUA).

Dans la Déclaration de Maputo du 5 novembre 2010, les ministres africains de l'Énergie s'engagent à « harmoniser les règlements et à promouvoir la bonne gouvernance en vue de créer un climat propice à l'augmentation des investissements directs, tant nationaux qu'étrangers, et plus particulièrement, les partenariats public-privé ». Les ministres africains de l'Énergie recommandent à la Commission de l'Union africaine (CUA) de « renforcer et d'harmoniser les cadres juridiques et réglementaires du secteur de l'énergie en Afrique ». En 2015, la Commission de l'Union africaine (CUA) a mis en place un programme sur les cadres réglementaires de l'énergie afin d'identifier les lacunes, de recommander les meilleures pratiques et d'élaborer des

plans d'action visant à harmoniser les cadres réglementaires continentaux et régionaux dans le secteur de l'énergie en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur de l'électricité.

2. Programme relatif aux « cadres réglementaires harmonisés du marché de l'électricité en Afrique »

En collaboration avec l'Union européenne, la CUA a élaboré un Document stratégique et des plans d'action pour « l'harmonisation des cadres réglementaires du marché de l'électricité en Afrique ». L'UE a, par l'intermédiaire du Fonds d'assistance technique (UE-TAF), recruté des consultants pour aider la CUA à mettre en œuvre les activités clés de 2015 à 2016. Le programme a également bénéficié des financements du Gouvernement espagnol et de l'Union européenne (UE) pour la mise en œuvre des principales activités de 2016 à 2017. L'objectif principal de cette stratégie et de ses plans d'action est d'identifier et de détailler les diverses interventions qui soutiendront la politique, les instruments législatifs et les mesures à prendre aux niveaux national, régional et continental, tout en assurant le développement des marchés régionaux de l'électricité sur le continent.

i) Stratégie pour l'élaboration d'un cadre réglementaire harmonisé pour le marché de l'électricité en Afrique

La Stratégie pour l'harmonisation des cadres réglementaires pour le marché de l'électricité en Afrique vise à parvenir à un marché de l'électricité entièrement intégré, plus concurrentiel et plus harmonisé afin d'accélérer le développement de l'Afrique et d'améliorer l'accès des citoyens africains à ce marché.

Compte tenu de la situation et des objectifs visés pour le développement du marché de l'électricité en Afrique, les réformes/mesures nécessaires pour la création d'un environnement réglementaire favorable au développement du marché de l'électricité en Afrique, sont fondées sur la volonté de contribuer aux six (6) objectifs stratégiques suivants, conformément aux objectifs des principaux programmes continentaux connexes. Il s'agit, entre autres, de :

- développer des marchés régionaux et continentaux efficaces de l'électricité à travers des mesures et des changements législatifs et réglementaires ;
- améliorer l'efficacité et la performance opérationnelles du secteur de la distribution d'électricité ;
- créer un environnement stable, transparent et prévisible pour attirer les investissements ;
- améliorer les cadres des marchés d'électricité pour en accroître l'accès ;
- améliorer les cadres des énergies renouvelables ;
- établir des normes, règlements et cadres pour l'efficacité énergétique.

ii) **Plan d'action pour un cadre réglementaire harmonisé du marché de l'électricité en Afrique**

Le Plan d'action détaillé vise à identifier les mesures, ainsi que les acteurs clés nécessaires aux niveaux national, régional et continental pour réaliser l'harmonisation réglementaire continentale. L'objectif est de permettre la mise en œuvre des Mesures en tant qu'ensemble d'activités allant du court terme au long terme. Le Plan d'Action reconnaît donc que les marchés individuels sont à différents stades de développement et que, par conséquent, le développement et la libéralisation de ces marchés obéissent à la structuration suivante : Court terme (3-5 ans : 2017-2021) ; moyen terme (6-8 ans : 2022-2024) ; et long terme (9-14 ans : 2025-2030).

Le Plan d'action identifie cinq (5) piliers clés aux niveaux national, régional et continental, sur lesquels reposera le processus réglementaire de l'harmonisation. Il s'agit notamment de :

- créer un cadre réglementaire économique robuste ;
- mettre en place un cadre réglementaire technique solide ;
- créer un marché porteur de l'électricité ;
- améliorer le cadre des énergies renouvelables ; et
- établir les normes et cadres de l'efficacité énergétique.

Le Plan d'action identifie également les ressources nécessaires et recommande des programmes de mise en œuvre comme projets phares.

3. Dérroulement des activités : 2015 - 2016

En collaboration avec l'Union européenne, la CUA a effectué un certain nombre d'activités de la période 2015-2016 sur le programme de « l'harmonisation des cadres réglementaires du marché de l'électricité en Afrique ». Entre autres :

- La CUA a organisé une réunion de démarrage avec des consultants de l'UE en octobre 2015 afin d'initier l'élaboration (a) du Document stratégique et (b) des Plans d'action.
- La CUA a organisé le premier Atelier des parties prenantes les 23 et 24 février 2016 à Addis-Abeba, en Éthiopie, en vue de solliciter des contributions d'institutions continentales et régionales afin d'asseoir la Stratégie et les Plans d'action pour l'harmonisation des cadres réglementaires continentaux et régionaux du secteur de l'électricité en Afrique.
 - Les résultats du premier Atelier ont servi à élaborer le Document stratégique pour le programme de l'« Harmonisation des cadres réglementaires du secteur de l'électricité en Afrique ».
- La CUA et l'Union européenne ont organisé le deuxième Atelier des parties prenantes du 1^{er} au 3 juin 2016 à Praia, au Cap-Vert, en vue de revoir les stratégies, les plans d'action et les recommandations du Document stratégique de l'harmonisation des cadres réglementaires du secteur de l'électricité.

- Les résultats du deuxième Atelier ont servi à finaliser le Document stratégique et à élaborer le Plan d'action du Programme de l'« Harmonisation des cadres réglementaires du secteur de l'électricité en Afrique ».
- La CUA et l'Union européenne ont organisé un atelier de validation du 27 au 29 septembre 2016 au Caire en vue de valider le Document stratégique et les Plans d'action, aussi de construire un consensus entre toutes les parties prenantes africaines sur les modalités de mise en œuvre du programme.

4. Principales réalisations

Au nombre des principales réalisations, on peut citer:

- l'élaboration du document stratégique ;
- l'élaboration du plan d'action ;
- la validation du document stratégique et du plan d'action ;
- le consensus sur les modalités de mise en œuvre du programme établi entre toutes les parties prenantes africaines concernées.

5. Prochaines activités : 2017 - 2018

- élaborer des programmes de travail, sur la base du Plan d'Action à mettre en œuvre à court terme ;
- mener une étude sur les directives relatives à l'harmonisation des tarifs du réseau de transport, qui servira de base à l'élaboration de tarifs régionaux harmonisés pour le réseau de transport ; les coûts de transport et les approches en matière de répartition des pertes qui doivent être appliquées par les pools énergétiques africains ;
- mener une étude préliminaire en vue de créer au sein de la CUA, une unité de coordination et d'appui pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie et des plans d'action ;
- la CUA mobilisera les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de sa Stratégie et de son Plan d'Action pour l'harmonisation des cadres réglementaires du marché de l'électricité en Afrique.

6. Recommandations et Voie à suivre

- (a) La création au sein de la CUA, d'une unité de coordination et d'appui pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie et des plans d'action du programme sur l'harmonisation des cadres réglementaires dans le secteur de l'énergie. L'Unité sera chargée de mobiliser, de garantir une coordination et un engagement politique forts parmi toutes les parties

prenantes et de promouvoir le développement des capacités humaines et institutionnelles.

- (b) Le financement de la mise en œuvre des Plans d'action doit être disponible afin de permettre à la CUA de renforcer ses efforts en matière d'appui aux États membres dans la mise en œuvre du programme.